

DEL-2022-82

L'An deux mille vingt deux, le trente et un mars, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, PARIS.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PAULY, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROLLIN, SIBILLE, STEYER.

Suppléant :

M. SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, MUGNIER.

MM. BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, GILBERT, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, GOURDIN, MERMIER, TARAGON.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARTHALAIS, BLOUIN, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILET, GILLET, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. AMOUDRY, ancien Président.

M. BOMBAIL : Payerie départementale.

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, PERINEL,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GATINET, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83

Présents : 31

Représentés par mandat : 7

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : MODIFICATION DU TAUX DE PARTICIPATION DES COMMUNES RURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME FACE

Exposé du Président,

Le Comité est invité à se prononcer sur les taux de participations financières des communes rurales pour leurs travaux d'électricité dans le cadre du programme FACE (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale) 2021.

Le classement « Urbain » ou « Rural » des communes est au sens de l'éligibilité aux aides à l'électrification rurale mentionnées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les communes éligibles sont celles retenues dans les différentes phases du programme.

La liste des communes de Haute-Savoie éligibles aux aides à l'électrification rurale est fixée par un arrêté préfectoral du 31 décembre 2020. Cette liste est jointe en annexe de la présente délibération.

Il est indiqué que ces taux de participation ont donné lieu à une délibération du Comité syndical en date du 9 décembre 2021 pour l'année 2022. Cette modification qui se limite aux travaux d'électricité intervient suite à de nouvelles dispositions concernant le déclaratif des opérations du FACE.

Il est rappelé que le Syndicat réalise, en tant que maître d'ouvrage, ces opérations de travaux dans les domaines de réseaux de distribution de l'électricité, dont le montant comprend les coûts des études, de la maîtrise d'œuvre, de coordination d'hygiène et de sécurité et des travaux.

Les aides du FACE sont réparties entre les sous-programmes suivants :

- Renforcement
- Extension
- Enfouissement
- Sécurisation

La mesure vise à supprimer la participation des communes pour ces opérations inscrites au FACE, désormais financées à 100 % (80 % FACE + 20 % SYANE sur fonds propres en tant que maître d'ouvrage).

Les taux de participation, sur les travaux sur les réseaux d'électricité, fixés par délibération du 9 décembre 2021 sont modifiés comme suit :

TAUX DE PARTICIPATION DU SYANE AUX TRAVAUX DU PROGRAMME PRINCIPAL applicables au 1^{er} janvier 2022		
RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - Programme FACE		
	SYANE	Commune
Renforcement de réseaux aérien ou souterrain en commune Rurale (1)	100 %	0 %
Intégration des ouvrages dans l'environnement (mise en souterrain) : en commune Rurale (1)	100 %	0 %
Plan pour la Qualité des réseaux · Sécurisation du réseau basse tension (résorption fils nus aériens) dans le cadre du « Plan Pluriannuel d'Investissements Enedis / SYANE » en commune Rurale (1)	100 %	0 %
· Autres opérations dans le cadre du Plan qualité à l'initiative du SYANE (validées par le Bureau syndical)	100 %	0 %
Dans le cadre du sous-programme « site isolé », sous condition d'accord de la commune Installation de production électrique de type panneau solaire ou microcentrale hydraulique en commune Rurale (1)	100 %	0 %

RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - Hors programme FACE		
	SYANE	Commune
Renforcement de réseaux aérien ou souterrain en commune Rurale (1)	80 %	20 %
Electrification des écarts en commune Rurale (Extension de réseau pour le raccordement de bâtiments ou d'installations existants éloignés du réseau de distribution) (2)	40 %	60 %
Autres raccordements en commune Rurale (1)	40 %	60 %
Intégration des ouvrages dans l'environnement (mise en souterrain) :		
en commune Urbaine (1)	40 %	60 %
en commune Rurale (1)	50 %	50 %
Plan pour la Qualité des réseaux		
· Sécurisation du réseau basse tension (résorption fils nus aériens) dans le cadre du « Plan Pluriannuel d'Investissements Enedis / SYANE »		
en commune Urbaine (1)	60 %	40 %
en commune Rurale (1)	80 %	20 %
Autres opérations dans le cadre du Plan qualité à l'initiative du SYANE (validées par le Bureau syndical)	100 %	0 %

(1) Le classement « Urbain » ou « Rural » des communes est au sens de l'éligibilité aux aides à l'électrification rurale mentionnées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les communes éligibles sont celles retenues dans les différentes phases du programme.

(2) Le financement de l'électrification des écarts se répartit entre le SYANE (40%), la commune (20%) et le(s) bénéficiaire(s) des travaux (40%).

Les opérations retenues au programme FACE du SYANE sont validées par une délibération du Bureau, sur proposition de la commission Travaux.

Une compensation de cette mesure, par une retenue complémentaire de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) de 10 points pour les communes éligibles aux aides à l'électrification rurale, étalée sur 4 ans à compter de 2023, donnera lieu, chaque année, à une délibération du Comité syndical.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la modification du taux de participation des communes, et notamment des communes rurales éligibles aux aides à l'électrification rurale, pour les opérations inscrites au programme FACE 2021 tel qu'indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMERIQUE

Annexe à la délibération - Liste des communes éligibles au FACE :

ABONDANCE	LES GETS
ALLEVES	LESCHAUX
ANDILLY	LOISIN
ARÂCHES-LA-FRASSE	LORNAY
ARBUSIGNY	LULLIN
ARENTHON	LULLY
ARMOY	LYAUD
BALLAISON	MAGLAND
BELLEVAUX	MARCELLAZ
BERNEX	MARCELLAZ-ALBANAIS
BLOYE	MARIGNY-SAINT-MARCEL
BLUFFY	MARLIOZ
BOËGE	MASSINGY
BOGEVE	MASSONGY
BONNEVAUX	MEGEVETTE
BOUSSY	MEILLERIE
BRIZON	MENTHONNEX-EN-BORNES
BURDIGNIN	MIEUSSY
CERCIER	MINZIER
CERNEX	MONTAGNY-LES-LANCHES
CERVENS	MONTRIOND
CHAMPANGES	MONT-SAXONNEX
CHÂTEL	MORILLON
CHÂTILLON-SUR-CLUSES	MORZINE
CHAUMONT	MOYE
CHENE-EN-SEMINE	NANCY-SUR-CLUSES
CHENEX	NAVES-PARMELAN
CHESSENAZ	NONGLARD
CHEVALINE	NOVEL
CHEVENOZ	ONNION
CHEVRIER	ORCIER
CLARAFOND-ARCINE	PEILLONNEX
COPPONEX	PERRIGNIER
CORDON	PERS-JUSSY
CREMPIGNY-BONNEGUETE	PRESILLY
CRUSEILLES	REYVROZ
CUSY	SAINT-ANDRE-DE-BOËGE
DINGY-EN-VUACHE	SAINT-BLAISE
DRAILLANT	SAINT-EUSTACHE
ÉLOISE	SAINT-GINGOLPH
ENTREVERNES	SAINT-JEAN-D'AULPS
ESSERT-ROMAND	SAINT-JEAN-DE-THOLOME
ETEAUX	SAINT-JEOIRE
ÉTERCY	SAINT-LAURENT

FAUCIGNY
FAVERGES-SEYTHENEX_SEYTHENEX
FEIGERES
FESSY
FETERNES
FILLIERE_AVIERNOZ
FILLIERE_THORENS-GLIERES
FRANGY
GIEZ
GLIERES-VAL-DE-BORNE_LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES
GRUFFY
HABERE-LULLIN
HABERE-POCHE
HAUTEVILLE-SUR-FIER
JONZIER-ÉPAGNY
LA BAUME
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE
LA CHAPELLE-RAMBAUD
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE
LA CÔTE-D'ARBROZ
LA FORCLAZ
LA MURAZ
LA RIVIERE-ENVERSE
LA TOUR
LA VERNAZ
LARRINGES
LATHUILE
LE BIOT
LE REPOSOIR
LE SAPPEY
LES CONTAMINES-MONTJOIE
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS
SAINT-SIGISMOND
SAMOËNS
SAVIGNY
SAXEL
SCIENTRIER
SERVOZ
SEYTRoux
SIXT-FER-A-CHEVAL
TALLOIRES-MONTMIN_MONTMIN
TANINGES
THOLLON-LES-MEMISES
VACHERESSE
VAILLY
VAL DE CHAISE
VAL DE CHAISE_CONS-SAINTE-COLOMBE
VAL DE CHAISE_MARLENS
VALLIERES-SUR-FIER_VAL-DE-FIER
VALLORCINE
VANZY
VAULX
VERCHAIX
VERS
VILLARD
VILLY-LE-BOUVERET
VINZIER
VIUZ-EN-SALLAZ
VIUZ-LA-CHIESAZ
VOVRAY-EN-BORNES
VULBENS